Les syndicats ont proposé à la Commission d'enquête Hall que le régime de pension prévoie une indexation automatique sur le coût de la vie. Mais les auditions continuent et M. Hall n'a pas encore fait ses recommandations; aussi devrons-nous attendre qu'il en ait terminé pour préciser ce qu'il faut faire et ce que fera le gouvernement. Il ne fait pas de doute que les sociétés ferroviaires

examineront cette importante question dès qu'elles auront reçu le rapport Hall et les recommandations du gouvernement.

En conclusion, je voudrais répéter les paroles prononcées par le ministre des Transports (M. Marchand) le 13 février en réponse à une question; elles sont consignées à la page 3186 du hansard. Il disait que, s'il devait intervenir à son tour, il serait très favorable aux demandes des retraités. Je suis entièrement d'accord avec lui; non seulement je comprends les retraités, mais je pense qu'ils méritent à juste titre ce qu'ils demandent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui et dès maintenant!

LA FONCTION PUBLIQUE—DEMANDE DE NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENTALES-SYNDICALES POUR CHAQUE SECTEUR—LA QUESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL DES RELATIONS DU TRAVAIL

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Madame l'Orateur, vendredi dernier et aussi cet après-midi, au cours de la période des questions, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) si son ministère ou un autre ministère avait envisagé la possibilité de négocier comme secteur unique, autrement dit que l'ensemble du secteur public traite en tant que négociateur unique avec le gouvernement au lieu d'assister à la fragmentation comme on l'a vu, par exemple, dans le groupe des manœuvres et hommes de métier, ce qui nuit et fait grand tort à tant de secteurs divers de notre économie.

Que le gouvernement continue d'approuver cette méthode de négociations, alors qu'il sait très bien que la fragmentation résultant d'une grève comme celle qui sévit actuellement est si largement répandue qu'elle peut engendrer des dommages représentant des millions de dollars dans l'économie et dans au moins une douzaine de secteurs différents, c'est à n'y rien comprendre.

Mais je pense que la majorité des Canadiens en ont assez des inconvénients et des dommages économiques de plus en plus nombreux, tant pour les particuliers que pour les collectivités, engendrés par les grèves, légales ou illégales, dans les services essentiels du pays. N'oublions pas que deux tiers des contribuables canadiens n'appartiennent à aucun syndicat et n'ont par conséquent pas droit à la légalité sans nerf du gouvernement; ils ne figurent pas non plus sur les listes de paye du gouvernement comme détenteurs d'emplois de toute sécurité. Je pense que bon nombre de ces contribuables sont contre toutes les grèves et tous les arrêts de travail, légaux ou illégaux.

Ils constatent qu'il s'agit d'une sorte de chantage. A leur avis, le public va peut-être devenir bientôt furieux et demander qu'on fasse marche arrière et qu'on interdise les grèves, en imposant des sanctions réelles et sévères dans les services essentiels. Il en résulterait sûrement des confrontations très pénibles.

Je pense néanmoins qu'il est possible de contourner tout le problème et d'éviter ce genre de fragmentation en laissant au syndiqué le droit de grève mais en garantisant simultanément au contribuable canadien qu'il n'y aura pas L'ajournement

de grève, pendant la durée d'une convention, dans un secteur donné de l'économie; par exemple le transport aérien, les postes, l'enseignement, l'inspection des viandes, les ports, les trains et les autres services publics.

Vu le nombre de grèves au Canada l'année dernière et la montée des troubles et de l'activisme ouvrier qui menace l'intérêt public, on devrait certainement adopter immédiatement d'autres moyens avant que notre économie se détériore davantage.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait de toute urgence adopter une loi stipulant que les groupes syndicaux du même secteur de la fonction publique peuvent négocier conjointement uniquement des contrats de peutêtre au moins deux ou trois ans avec le Conseil du Trésor. Cette proposition ne diffère pas trop d'une recommandation contenue dans un mémoire concernant les relations de travail au Canada présenté au cabinet par le ministre du Travail (M. Munro). J'ai justement ce mémoire qui contient une recommandation avec laquelle le public serait certainement d'accord, soit que le cabinet songe à établir un conseil permanent de relations de travail du Canada chargé de trouver des solutions à divers problèmes de pratique et de perception dans les relations de travail, y compris les problèmes de la fragmentation syndicale.

C'est très bien de proposer, comme l'a fait le président du Conseil du Trésor en répondant à ma question, qu'une recommandation de ce genre soit faite au comité mixte qui étudie présentement le rapport Finkelman au sujet des relations de travail. Mais malheureusement, avant que la poussière ne retombe sur ces audiences du comité, notre économie aura perdu des millions de jours-hommes en débrayages et en grèves, c'est-à-dire subi une perte de millions de dollars due en partie au fractionnement des négociations dont notre gouvernement semble s'être fait une règle.

• (2220)

Très schématiquement, le résultat de la négociation avec un secteur unique de la fonction publique considéré dans son ensemble devrait être la garantie pour les contribuables qu'aucun secteur essentiel des services ne fera grève, exception faite d'un éventuel débrayage tous les deux ou trois ans. Les grèves des services publics se produisent en très grande majorité au niveau fédéral.

C'est un gouvernement libéral qui a donné aux fonctionnaires fédéraux le droit de grève en 1967. Nous avons vu les fonctionnaires abuser de ce droit aux dépens du contribuable; il est donc parfaitement normal que ce soit au gouvernement libéral, fort de sa large majorité, de prendre publiquement l'initiative de rétablir un certain équilibre entre le droit du contribuable à des services essentiels ininterrompus et le droit des syndicats fédéraux à interrompre ces services.

Par exemple, quand on est retenu à terre par une grève des services aériens au moment d'un voyage d'affaires ou de plaisir, ce qu'il y a de plus enrageant et de plus décourageant c'est la fragmentation du pouvoir syndical qui donne lieu à des arrêts de travail non simultanés. Voir un service aérien, par exemple, qui vient juste de reprendre après une grève dans un secteur de l'industrie, s'immobiliser de nouveau à cause du débrayage d'un autre groupe d'employés, constitue un spectacle désolant et très néfaste pour la gestion et dangereux pour l'économie.